

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1338

présenté par

M. Abad

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 23, après le mot :

« nationale »,

insérer les mots :

« , qui assure des prix de l'énergie compétitifs par rapport à la concurrence internationale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reconnaître l'importance de la compétitivité dans la réussite de la transition énergétique et à la consacrer comme l'un des objectifs de la politique énergétique française.

L'énergie est un facteur clé de compétitivité, de croissance et d'emploi. La France a bénéficié d'une relative indépendance énergétique et d'un prix de l'énergie particulièrement compétitif. Cet avantage relatif tend à se réduire pour l'industrie. L'Allemagne par exemple a pris des mesures qui rendent le prix effectif de l'électricité pour ses industriels fortement consommateurs de 20 % inférieur à celui payé en moyenne par leurs homologues en France. Cet écart pourrait atteindre 25 % en 2014.

Le projet prévoit que la politique énergétique concoure au maintien d'un prix de l'énergie compétitif. Cet amendement propose donc de mettre en cohérence l'ensemble du texte et de reconnaître que la recherche de prix de l'énergie compétitifs est l'un des objectifs de la politique énergétique française.